

COMITE DE PILOTAGE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE– PAYS DES CEVENNES FOYER RURAL, CRUVIERS-LASCOURS/ 28.11.2018 / 14H

CFT = Charte Forestière de Territoire

PRESENCES

Cf. feuille de présence en fin du compte-rendu

ORDRE DU JOUR

- Restitution de l'Etude ressource Forestière du Pays des Cévennes, par MM. S. GUITET et S. DELHAYE de l'IGN
- Point d'actualité sur la Charte Forestière et Questions diverses

PRESENTATION / DOCUMENTS (JOINTS AU COMPTE-RENDU)

- Présentation visuelle de l'IGN : « Present_IGN » et « CFT_Pays_Cevennes_20112018 »
- Présentation visuelle de la CFT PC : « PrésentationCopilCFTPC-28.11.2018 »

Pour une meilleure appréhension, les échanges sont rapportés en suivant l'ordre du jour.

Les points de présentation ne sont pas retranscrits ici, ils sont présents dans le document de la présentation visuelle.

Le compte-rendu renvoie aux numéros de diapositives concernées.

SOMMAIRE

Présences.....	1
Ordre du jour.....	1
Présentation / Documents (jointés au compte-rendu).....	1
RESTITUTION DE L'ETUDE RESSOURCE FORESTIERE.....	2
INTRODUCTION.....	2
PRESENTATION DE L'IGN.....	3
RESTITUTION DE L'ETUDE	3
<i>Partie 0 - Inventaire Forestier National / Diapositives n°3 à 5.....</i>	<i>3</i>
<i>Partie 1 - Surfaces forestières / Diapositives n°7 à 10</i>	<i>4</i>
<i>Partie 2 - Ressource en bois / Diapositives n°12 à 15.....</i>	<i>5</i>
<i>Partie 3 - Bilan des flux matière / Diapositives n°17 à 19</i>	<i>6</i>
<i>Partie Conclusions / Précisions et utilisations - Diapositives n°21 à 25</i>	<i>6</i>
ECHANGES AUTOUR DES SUITES A DONNER A L'ETUDE.....	8
INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	9
SUITES	10
<i>Synthèse / A faire.....</i>	<i>10</i>
Liste des participants.....	11

RESTITUTION DE L'ETUDE RESSOURCE FORESTIERE

INTRODUCTION

- M. Patrick DELEUZE, Elu référent de la Charte Forestière Pays des Cévennes, introduit la séance et remercie M. le Maire de Cruviers-Lascours, Fabien FIARD, d'accueillir le Comité de pilotage de la Charte Forestière sur sa commune, ainsi que l'équipe technique de l'Institution nationale de l'Information géographique et forestière (IGN) pour leur présence. Un tour de table a lieu.
- Pour rappel, les objectifs de la réunion étaient de :
 - Présenter l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière)
 - Restituer l'Etude de la ressource forestière du Pays des Cévennes réalisée par l'IGN
 - Échanger avec l'IGN sur les éléments présentés
 - Faire remonter si des approfondissements seraient à prévoir
 - Échanger sur les suites à donner à cette étude
- Les objectifs et attentes de cette étude étaient de :
 - in fine, disposer d'indicateurs pour :
 - Veiller à pérenniser la ressource forestière (importance avec changement climatique et dépérissements à l'avenir) et une ressource de « qualité » pour une forêt multifonctionnelle
 - Adapter les animations en matière de sensibilisation à la gestion forestière
 - Adapter les outils de gestion forestière
 - Mieux mobiliser la ressource forestière pour les besoins de développement
 - Améliorer la mise en adéquation avec l'utilisation des bois par les transformateurs

PRESENTATION DE L'IGN

► Voir présentation visuelle « Present_IGN ».

- A retenir que l'Inventaire Forestier National (IFN) et l'Institut Géographique National (ex IGN) ont fusionné en 2012 pour devenir l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
- L'inventaire forestier national est actualisé annuellement.
- Au total, sur le territoire national, environ une centaine de personnes de l'IGN sont dédiées à l'activité forestière.
- L'équipe basée à Aix-en-Provence est chargée des territoires régionaux des ex Région PACA et Languedoc-Roussillon.

RESTITUTION DE L'ETUDE

► Voir présentation visuelle « CFT_Pays_Cevennes_20112018 »

PARTIE 0 - INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL / DIAPOSITIVES N°3 A 5

- M. GUITET explique le fonctionnement de l'IGN pour la réalisation de cartographies et inventaires forestiers. L'ensemble du territoire national est « maillé » par des grilles de 10 km x 10 km. Chaque grille comprend 100 « points » (1 par km²). Les relevés forestiers se font à partir de points « Forêt » sélectionnés, par vue aérienne, ayant permis de déterminer l'évolution du couvert des sols (photo-interprétation en phase 1). Des sous-sélections de ces points, tirées de manière aléatoire, sont visitées annuellement pour des mesures sur le terrain et sont revisitées 5 ans après (placettes de terrain en phase 2).
- Pour la phase de terrain (phase 2), le travail en zones de forêt « homogène » ou « zone de montagne » (Pyrénées, Alpes) est allégé : 1 placette sur 4 seulement est étudiée.
C'est la même chose dans les Cévennes gardoises qui sont classées comme « zone à faible productivité ». Dans ce cas, c'est aussi 1 placette sur 4 qui est étudiée. Les analyses sont donc moins fines.
M. LOUCHE demande pourquoi il a été retenu de prendre en compte la productivité des massifs forestiers, au lieu de la densité.
M. GUITET répond qu'il s'agit de la méthodologie retenue par les Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture. La forêt française augmente en continu (croissance de 120 000 ha / an), mais les moyens de suivi de la forêt sont constants, voire diminuent. Ainsi, cette méthodologie permet de conserver un niveau de précision sur des secteurs à fort enjeu de production, tout en évitant d'augmenter les ressources dédiées. Par « productivité », il est entendu potentiel de « croissance » et non volume sorti.
M. PERRAUD fait remarquer que l'enjeu sur le Pays des Cévennes est sur un « double massif » : un massif « productif », les Cévennes, et un massif à « faible productivité », les Garrigues.
- Pour l'estimation des surfaces, l'IGN travaille sur photo-interprétation. Ils détectent en premier lieu si le sol étudié a un couvert forestier ou pas, voire s'il y a un doute. Il s'agit d'un travail « en bureau », par l'analyse de la vue aérienne. Cette étape permet de dégager des « paquets de points », puis un tirage aléatoire a lieu et 1 point sur 2 ou sur 4 (selon la zone) est visité sur le terrain. A lieu ensuite une phase de correction statistique de la surface estimée et un indice de confiance peut être fourni.
- Il faut bien retenir que la surface réelle forestière à « l'instant T » ne sera jamais connue précisément (on vise une précision inférieure à +/- 30%).

- Entre autres pour les relevés terrain, concernant les « relevés floristiques », les données des sites Natura 2000 (Directive Habitat) sont prises en compte.
- Les Préfectures prennent un arrêté sur les autorisations des inventaires forestiers. A noter que les inventaires forestiers ont un label de statistique publique comme les inventaires INSEE.
- Ne sont pas inventoriées sur le terrain car considérées comme non disponibles pour la production de bois : les réserves biologiques, les enclos, les captages d'eau potable, les secteurs à plus de 100% de pentes, les terrains boisés sous ligne électriques, les terrains militaires, les campings, etc.
- Le manuel « IMOT », recense les procédures pour les agents de terrain déterminant ce qui est retenu dans l'inventaire forestier pour les espaces boisés ou non. Un résumé de ce document est consultable sur internet.
- Dans l'étude il est abordé le « chêne blanc ». Sur le Pays des Cévennes, il s'agit essentiellement du chêne pubescent. Il peut aussi s'agir du chêne sessile, de manière générale, s'agit de chênes décidus (en opposition au chêne vert sempervirent)

PARTIE 1 - SURFACES FORESTIERES / DIAPOSITIVES N°7 A 10

- Pour l'étude de la ressource forestière du Pays Cévennes, 5 campagnes de mesures ont été utilisées. La Base de Données « Forêt » de l'IGN (dite « BD Forêt ») 2018 du Gard, représentant l'inventaire forestier le plus à jour actuellement, a été utilisée (pas encore disponible au public, sera accessible fin 2018). Cette cartographie est basée sur des photo-aériennes de 2012.

- Mme BUCHET relève pour cette étude les « intervalles de confiance » indiquées pour chaque donnée sont parfois très conséquents.

Ceci est dû principalement au manque de « points de sélection » sur le territoire du Pays des Cévennes et de la « dualité forestière » de ce territoire. En effet, le territoire est sur deux massifs forestiers différents, avec des types de peuplements différents (« Garrigues » et « Cévennes »), donc les moyennes, à partir de ces réalités de terrain, sont peu révélatrices.

L'IGN signale également que lorsque les intervalles de confiance sont supérieurs à 100%, les données ne n'ont pas été prises en compte.

- M. PERRAUD demande la méthodologie suivie pour l'évaluation de la desserte (cf. Diapositive n°10).

L'IGN a pris en compte pour cette donnée la présence de pistes de débardage, la praticabilité du terrain, ainsi que les distances de débardage, mais il n'y a pas de prise en compte des différentes méthodes de mise en place de l'exploitation, variant d'une filière bois régionale à une autre. Cette donnée de base donne juste un ordre de grandeur. Les terrasses « faïsses » ne sont pas directement prises en compte dans cette donnée d'exploitabilité (on note cependant si le terrain est accidenté). La présence de terrasses est prise en compte dans l'évaluation de la station écologique avec notamment la profondeur du sol et d'autres facteurs.

M. LOUCHE relève qu'effectivement la question centrale sera de déterminer les besoins d'utilisation des données, suite à cette étude.

L'IGN signale qu'effectivement à la vue des incertitudes des données de l'étude, il s'agit de dans un premier temps de relever quelles sont les problématiques qui intéressent prioritairement le CFT et s'il est possible de s'accommoder de ces incertitudes des données, donnant des ordres de grandeur approximatifs, ou si le CFT a le souhait d'aller plus loin en termes de précision. Sur la desserte, l'IGN relève qu'il s'agit du type de données qui peut faire

l'objet d'une méthodologie spécifique, selon les problématiques et spécificités de chaque territoire, en fonction de la commande. Par exemple, la Région PACA travaille actuellement sur la desserte forestière (réalisation d'une base de données permettant une sorte de « schéma de desserte »). Aussi, à l'échelle nationale, l'IGN travaille actuellement avec le FCBA sur une collecte des données des points noirs, circulation des grumiers, etc. (itinéraire bois rond).

Il est rappelé que la demande du Pays des Cévennes auprès de l'IGN, suite aux préconisations du COPIL du 29.05.2018, n'incluait pas l'étude d'un « schéma de desserte forestière ».

A la demande des participants, les points suivants seront modifiés :

- Remplacer dans le rapport, forêts « bien desservies » par « vidange facile », et toute autre donnée parlant de desserte, par le terme plus adéquat en l'espèce de « vidange » (+ cf. diapositive n°10) - 2 occurrences dans le rapport.
- Retirer le « Mais » dans la diapositive n°10 & le Rapport d'Etude dans « Mais difficilement exploitable à 75% »

PARTIE 2 - RESSOURCE EN BOIS / DIAPOSITIVES N° 12 A 15

- M. DEVES demande si la « surface terrière »¹ représente un indicateur de « seuil de déclenchement de la gestion forestière ».

C'est effectivement l'un des indicateurs pouvant déterminer la réalisation d'une éclaircie par exemple, qui est complété par d'autres indicateurs comme le volume bois fort tige et le volume aérien des arbres. D'autres indicateurs entrent en compte pour conseiller le déclenchement d'une gestion forestière (état de santé des arbres, état des lieux de la station forestière, etc.)

- La comparaison des indicateurs des surfaces terrière, du volume bois fort et du volume aérien à l'échelle de la CFT, du département, puis des Sylvoécorégions² « Cévennes » et « Garrigues », indique que l'analyse plus approfondie des données par Sylvoécorégion permettrait de réduire grandement les incertitudes des données (cf. Diapositive n°13).
- L'IGN indique que le volume aérien correspond au volume total de la matière bois (y compris les branches). Il est calculé à partir de formules mathématiques calées sur un nombre d'arbres représentatifs à l'échelle nationale et sur les mesures obtenues après abattage et découpage.
- L. PERRAUD fait remarquer qu'il est assez difficile d'évaluer réellement le volume commercial d'un arbre. Par expérience, sur des peuplements de 120 m³/ha, environ 30 à 40 m³/ha seraient valorisables, mais ce ratio n'est valable que sur l'expérience du suivi de certains adhérents de la coopérative forestière (Forêt Privée Lozérienne et Gardoise).

Le Pin maritime, bien que moins présent en termes de surface au sol en comparaison du chêne vert, serait l'essence dominante, en termes de « volume commercial et aérien », sur le territoire de la CFT. Or le volume bois fort tige du pin maritime (soit l'estimation du volume de pin maritime en qualité bois d'œuvre qui serait de 2 millions m³) ne peut être utilisé car le degré d'incertitude ressortant de l'étude est énorme (cf. Diapositive n°14).

¹ La surface terrière est la "Somme des surfaces des sections des troncs à 1,30 m de hauteur. S'exprime en m²/ha. Cette valeur est une expression, dans un contexte donné, pour une essence donnée, de l'espace occupé par les arbres dans un peuplement. Par simplification, la surface terrière peut être considérée comme un indicateur de population (de "concurrence")" - Source : CRPF Pays-de-la-Loire – CRPF Bretagne, Lexique des termes forestiers usuels, 2010, p.22

² "Une Sylvoécorégion (SER) est la plus vaste zone géographique à l'intérieur de laquelle les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des grands types d'habitat forestier varient de façon homogène entre des valeurs précises, selon une combinaison différente de celles caractérisant les SER adjacentes". Source : IFN, Un nouveau cadre géographique de référence pour les forestiers français : les Sylvoécorégions (SER), Mars 2011

Les participants seraient particulièrement intéressés par cette donnée sur le territoire du Pays des Cévennes. Le FCBA avait estimé le volume disponible de pin maritime en qualité bois d'œuvre sur les Cévennes (Ardèche, Gard, Lozère) dans l'étude commandée par le Pays des Cévennes en 2010 (« *Etude de valorisation du pin maritime en Cévennes* »).

- Quant au chêne vert, la donnée de volume bois fort tige est plus précise, en comparaison du pin maritime, du fait qu'il s'étend sur une surface plus importante du territoire étudié et présente des peuplements plus homogènes.
- Sur les données de caractérisation de la ressource en qualité commerciale, celle-ci a été réalisée toujours en fonction de critères moyens nationaux (cf. Diapositive n°15).
- A noter que la qualité est indéterminée pour tous les arbres dont le diamètre est inférieur à 22.5 cm.

PARTIE 3 - BILAN DES FLUX MATIERE / DIAPOSITIVES N°17 A 19

- L'analyse des indicateurs de Productivité, Mortalité, et Prélèvements sert entre autres à déterminer si une forêt « capitalise » ou « décapitalise ».
- L'IGN relève que les points de relevé terrains analysés pour cette étude seront à nouveau mesurés dans 5 ans. Aujourd'hui, la méthode pour analyser la production biologique est la mesure des 5 derniers cernes de l'arbre, par carottage. Cette méthode a été mise en place car plus rapide pour mesurer la croissance de l'arbre – elle sera comparée aux méthodes de remesure après 5 ans dans les années qui viennent. Suite à une question, à noter que la pratique est de replacer les « carottes » pour les feuillus, mais pas pour les résineux qui cicatrisent bien mieux.
- Chaque année la forêt cévenole (située sur le Pays des Cévennes) augmente sa capitalisation avec environ + 3,3 m³/ha/an, soit un peu plus de 1% d'augmentation de la masse forestière chaque année.
- La réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), permettrait d'estimer plus précisément « ce qu'on peut sortir » du territoire forestier, tout en maintenant le capital forestier.
- A la demande des participants, les points suivants seront modifiés :
 - **Ajouter dans le rapport (cf. Diapositive n°19), dans la partie « production par types de peuplements », l'analyse pour le pin maritime**

Au regard des données sur la mortalité par types de peuplements (cf. Diapositive n°19) et notamment celles pour le chêne pubescent sur sol acide et calcaire, où le degré d'incertitude des données est très important, le CRPF indique que le Département de la Santé des Forêts (DSF) du Gard relève qu'il n'y a pas d'inquiétudes particulières à avoir sur la mortalité du chêne pubescent. En revanche, des mortalités notables sur le chêne vert sur sol acide et calcaire dans le Gard ont été constatées par le DSF en 2016, et surtout en 2017 (ce n'est pas encore visible dans les chiffres de l'IGN qui se basent sur les campagnes 2013-2017). Il y a une inquiétude sur cette essence.

A noter que les données sur le pin maritime n'apparaissent pas ici car les données ne sont pas significatives, même en isolant seulement la Sylvoécocorégion des Cévennes. Le degré d'incertitude des données est trop important. Une remarque en ce sens sera rajoutée à la diapo 19.

PARTIE CONCLUSIONS / PRECISIONS ET UTILISATIONS - DIAPOSITIVES N°21 A 25

- L'IGN présente les conclusions de l'étude, notamment sur l'exploitation des résultats : voir diapositive n°21.

- MM. GUITET et DELHAYE proposent 3 pistes en vue d'améliorer cette première approche statistique (cf. diapositive n°22).

A retenir qu'à minima, pour des données plus homogènes et un meilleur échantillonnage, le conseil prioritaire serait de « focaliser sur des « strates » homogènes = secteur géographique et/ou type de peuplement ». A noter qu'une « commande groupée » peut être envisagée, par exemple, avec la Charte Forestière Gorges Causses Cévennes pour le massif Cévennes (pour qui l'IGN a aussi travaillé).

- L'IGN aborde ensuite 3 outils complémentaires à l'approche statistique permettant d'améliorer les connaissances sur la ressource forestière (cf. diapositives n°23 à 25) : l'inventaire à façon, le traitement 3D, la photo-interprétation :

- Diapositive n°23 : L'IGN donne l'exemple d'un inventaire à façon, dans le cadre d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)³. L'échantillonnage était fin, car basé par type de peuplement. L'IGN a eu une mission d'assistance en participant à la conception de la méthodologie du PAT. Afin de mener le maximum de relevés de terrain, l'IGN peut former des équipes à cela (ex : étudiants de lycées agricoles, bureaux d'études, CRPF, ONF, etc.).

- Diapositive n°24 : L'IGN a développé une méthode de qualification spatialisée de la ressource forestière par traitement 3D en élaborant un Modèle Numérique de Hauteur de Canopée (MNHC), à partir de LIDAR (Light Detection And Ranging – « Radar de sondage atmosphérique qui fonctionne avec des ondes optiques émises par laser »⁴), ou par stéréoscopie (« vision du relief à l'aide de stéréoscopes »⁵). Ceci a été utilisé sur le massif landais.

- Il est aussi possible d'améliorer l'estimation des surfaces forestières et leur qualification en reprenant le travail de photo-interprétation (BD Forêt) à partir de photos plus récentes et selon une typologie plus adaptée au contexte local.

- L'IGN a synthétisé les indicateurs et les degrés de précisions obtenues dans le rapport de l'étude (tableau n°3 - p. 20). Un code couleur a été utilisé (vert - orange - rouge). Les données en vert sont exploitables du fait du faible degré d'incertitude des données. Les données en orange sont améliorables avec un effort d'échantillonnage plus important (inventaire à façon), mais peuvent être exploitées. Pour les données en rouge, l'IGN préconise fortement de ne pas les exploiter, ni de les diffuser à l'extérieur, du fait du degré d'incertitude trop important des données. Ceci concerne donc principalement les indicateurs suivants :

- Production de bois / Bilan de flux net
- Indicateurs de bois morts

- Un tour de table a lieu sur les avis et remarques concernant l'étude.

M. DELEUZE déclare sa déception sur les degrés d'incertitude très importants sur certaines données. La connaissance de la ressource forestière est une première étape indispensable et s'interroge sur le fait de savoir si le but est atteint ou non.

³ "Le PAT est un outil d'aide à la décision, mis à disposition des territoires, afin de faciliter et développer un approvisionnement local en bois industrie/énergie et en bois d'œuvre. (...) Le PAT est un outil des Communes Forestières construit par l'ensemble des acteurs de la filière. Il permet aux élus d'organiser localement l'approvisionnement en bois. Mené à l'échelle d'un territoire organisé (pays, parcs naturels régionaux, communautés de communes, communautés d'agglomération, etc.), il est évolutif et actualisable". Source : Fédération nationale des Communes forestières, Fiche Politiques forestières territoriales - Le Plan d'Approvisionnement Territorial, 2016, p.7

⁴ Source : Dictionnaire Larousse

⁵ Ibid.

Mme BUCHET indique qu'elle n'est pas surprise des degrés d'incertitudes très importants sur certaines données, dans la mesure où l'IFN (outil d'échelon national) n'est pas fait pour une utilisation sur un territoire très restreint. Cette première approche statistique était nécessaire. Les élus détermineront si l'augmentation du nombre de placettes, afin d'augmenter l'échantillonnage, est utile pour renforcer le degré de certitude des données pour l'utilisation qui en sera faite.

M. DEVES note qu'au regard des données sur l'accroissement naturel de la forêt du Pays, les tendances d'augmenter la récolte forestière pour soutenir la filière bois ne sont pas remises en cause globalement sur ce territoire. La récolte forestière serait donc ici soutenable.

M. LOUCHE relève que pour les données de « volume bois fort tige » et donc du volume potentiel de ressource forestière de qualité bois d'œuvre, cet indicateur peut être incomplet selon la manière de travailler dans la filière bois d'œuvre du territoire. Il prend pour exemple le retour d'expérience lors de la conception du bâtiment en pin maritime cévenol de Cendras, sur les dimensionnements des portées. Le scieur ayant indiqué que des portées de 3 m au lieu de 4 m auraient permis de mieux valoriser le bois.

L'un des membres aborde le retour d'expérience sur un Plan d'Approvisionnement Territorial. Les données restituées étaient satisfaisantes, mais en même temps ce rendu ne pouvait être appliqué à la réalité du territoire.

M. MORENO, note que certains indicateurs, en particulier la production de bois et les prélèvements, sont anciens alors que la filière bois-énergie tend à se développer de plus en plus dans le Gard ces dernières années.

ECHANGES AUTOUR DES SUITES A DONNER A L'ETUDE

- Le COPIL valide la réception de l'étude. Comme indiqué par l'IGN, les membres présents reconnaissent que ces données sont en partie inapplicables à la réalité du territoire et qu'il y a donc une vigilance à avoir quant à leur utilisation.
- La donnée de mortalité des arbres intéresse les élus, notamment vis-à-vis du chêne vert.
- Mme BUCHET relève qu'il n'y a pas toujours besoin de données chiffrées pour lancer des actions. Les données sur les volumes disponibles sont connues. Concernant par exemple la connaissance plus précise de la mortalité sur le chêne vert, cela n'empêche pas de mener des actions sur la valorisation de cette essence, en attendant des tendances plus précises sur les années à venir. Elle note que les données de référence d'il y a 5 ou 10 ans n'ont pas véritablement variées.
- M. MORENO indique qu'il lui semble plus pertinent de partir plutôt d'une « approche humaine » (c'est-à-dire recensement des données des activités Forêt-Bois des acteurs) que statistique. Ceci permettrait d'avoir une vision de la forêt sous toutes ses entrées et de regarder son histoire. En mettant avant les problématiques à traiter et leur transversalité. Il faut renforcer le travail d'animation. Intensifier l'approche statistique n'aboutira pas selon lui aux résultats espérés actuellement par les acteurs du territoire.
- Pour certains participants, les indicateurs renforcés par un meilleur échantillonnage ne seront jamais adaptés à la réalité du territoire, et en ce sens il vaudrait mieux lancer le recensement des prélèvements (cf. propos de M. MORENO).
- Mme BUCHET poursuit que la priorité est de redonner une valeur au bois, au chêne vert, au pin maritime, etc. Ceci passe entre autres en donnant de la valeur ajoutée au bois.

Les marchés du bois sont connus, et on sait comment les développer. La problématique essentielle pour la filière bois local réside sur la rencontre de l'offre (ressource forestière)

et la demande, au même moment. Il faut intensifier l'aide et l'accompagnement à la transformation du bois et aux entreprises locales.

Il est préconisé que la CFT se rapproche de l'interprofession pour aider les entreprises à renforcer et développer les marchés locaux. Ce travail est envisagé dans le cadre du lancement de l'action « Création d'un Guide des entreprises Forêt-Bois ».

- Il est rappelé que le plan d'actions de la Charte Forestière prévoit donc l'action suivante, portée par le Pays des Cévennes : « **Construction d'un volet « Forêt-Bois » dans le Système d'Information Géographique (SIG) Cévennes – Mise en place d'un observatoire de la ressource forestière** ».

Cette action consisterait donc à la mise en place d'un observatoire de la ressource forestière et du bois, sorte de « Plan d'approvisionnement territorial », permettant de suivre l'évolution de mobilisation et d'utilisation de la ressource sur le Pays. Ceci pouvant être un outil majeur pour le suivi de l'impact de la politique forestière, pour son amélioration plus réactive. La mise en place de cet observatoire sera réalisée par l'animation de la CFT du Pays des Cévennes (quand officiellement lancée en 2019) et s'appuiera sur les partenariats possibles avec les acteurs locaux. Toutes les données seront évidemment anonymées sur le SIG Cévennes. Cette action étant couplée à la création du « volet Forêt-Bois dans le SIG Cévennes », une demande de financement a été déposée en septembre 2018 auprès de la Région Occitanie dans le cadre du « Contrat Territorial ». Pour 2018, cette demande n'a pu aboutir mais sera réétudiée en 2019 d'après les dernières informations.

- Faute de temps, la salle devant être rendue à 17H, le COPIL n'a pu poursuivre les échanges pour répondre aux questions suivantes concernant l'Etude :
 - Quels indicateurs retenir ? Uniquement deux fléchés en vert et orange dans la synthèse du rapport d'étude.
 - Quelle(s) utilisation(s) concrètes des résultats ?
 - Quelle communication ?
- Le COPIL missionne le groupe de travail « Communication » afin de préciser la communication à prévoir pour les résultats de l'Etude de la ressource forestière. L'idée est de le réunir au 1^{er} trimestre 2019.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES











- Le point d'actualité n'a pu avoir lieu.



SUITES

SYNTHESE / A FAIRE

Actions	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> Procéder aux modifications de l'étude relevées le 28.11 (IGN) afin de transmettre la version finale de l'étude et le compte-rendu du 28.11 au COFIL 	Fin décembre 2018 / Début Janvier 2019
<ul style="list-style-type: none"> Réunir le Groupe de travail Communication sur l'utilisation des données de l'Etude ressource forestière 	Janvier - Février 2019
<ul style="list-style-type: none"> Se rapprocher auprès du Département Santé des Forêts du Gard (Christine BOYER (CRPF) et Pascal BOUET (ONF)) pour des données sur la mortalité et en particulier sur le chêne vert 	Janvier 2019
<ul style="list-style-type: none"> Se rapprocher auprès de l'interprofession ou autres organismes afin de renforcer l'accompagnement aux entreprises Forêt-Bois et renforcer le développement des marchés locaux 	Janvier 2019
<ul style="list-style-type: none"> Donner une priorité au lancement de l'action « Construction d'un volet « Forêt-Bois » dans le Système d'Information Géographique (SIG) Cévennes – Mise en place d'un observatoire de la ressource forestière » 	Janvier 2019

LISTE DES PARTICIPANTS

 COPIE Charte Forestière Pays des Cévennes - 28.11.2018 - Cruvières-Lascours Restitution Etude ressource forestière				
Nom	Prénom	Qualité	Mail & Téléphone	Signature
LOBIER	Monique	Représentative - FACEN	m.lobier@orange.fr 06 81 70 05 02	
DELEVUE	Fabrice	VP Pays Cévennes		
DEVÈS	Olivier	CF pays cévennes		
BARATOT	laure	Maire lamelaize	lbaratot@gmail.com	
LOUHIÈRE	Yannick	Pays Cévennes		
MORENO	Artoire	CCI GARD MSE 30		
DELHATE	Sebastien	technicien élève IGN		
GUITET	Stephane	expert forêt IGN		
DUSSAP	Bénédicte	GAL Cévennes		

 COPIL Charte Forestière Pays des Cévennes - 28.11.2018 - Cruviers-Lascours Restitution Etude ressource forestière				
Nom	Prénom	Qualité	Mail & Téléphone	Signature
PERRAUD	Ludovic	Directeur Coop FPLG		
BUCHET	Elise	CRPF		